INITIALES DU MAIRE

268

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu lundi **le 2 novembre 2026 à 19h30.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Isabelle Picard
- Monsieur Pierre Picotte
- Madame Élodie Robert
- Madame Kim Després
- Monsieur Luc Vertefeuille
- Monsieur Jeannot Clément

Madame Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière était présente.
Formant quorum sous la présidence de Madame Nancy Johnson, mairesse.

Rés. 207-11-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Élodie Robert, appuyée madame Isabelle Picard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert et d'y ajouter les items suivants :

18.1 Points de la mairesse

Rés. 208-11-2026

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyée par madame Kim Després
Et unanimement résolu :

- que ce Conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

DÉBOURSÉS DU MOIS DE OCTOBRE 2026		
CHÈQUES	24777-24801	2 014 936.10$
SALAIRES	40-44	204 798.24$
LISTE DES COMPTES À PAYER		
CHÈQUES	24802-24820	29 933.56$
DÉPÔTS DIRECTS	502840-502893	316 343.19$

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière

INITIALES DU MAIRE

269

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Rés. 209-11-2026 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par madame Élodie Robert
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

- ***SADC***
 17-09-2026
 Remerciements pour l'accueil.

- ***Madame Anne-Marie Martel***
 02-10-2026
 Suggestion d'une maman pour les installations à Saint-Alexis-des-Monts.

- ***Maison de l'Abondance***
 05-10-2026
 Opposition formelle à la demande de soutien financier de Moisson Mauricie.

- ***Bell***
 07-10-2026
 Lettre d'information sur les Tâches Critiques liées à la Migration – Centre de Communication Santé Mauricie & Centre du Québec.

- ***Collectif petite enfance***
 07-10-2026
 Un grand Québec commence petit – Invitation au Lever des drapeaux thématiques de la Grande semaine des tout-petits.

Rés.210-11-2026 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30/09/2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder au dépôt des états financiers comparatifs de l'exercice terminé le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les documents ont été préparé conformément aux exigences du Code municipal du Québec;

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille
Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal a pris acte du dépôt des états financiers comparatifs pour l'exercice terminé le 30 septembre 2026 présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

INITIALES DU MAIRE

270

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Rés.211-11-2026

DÉPÔT DU BILAN APPROUVÉ DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le Bilan approuvé de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2025 et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Il est proposé par madame Kim Després
Appuyée par madame Élodie Robert
Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal a pris acte et procède au dépôt du Bilan approuvé de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2025 tel que présenté.

Rés.212-11-2026

RADIATION DE MONTANTS DE TAXES MUNICIPALES JUGÉS IRRÉCUPÉRABLES

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la radiation de montants de taxes municipales jugés irrécupérables des livres comptables de la municipalité au 31 décembre 2026, pour un montant de 340.19$.

Rés.213-11-2026

RETRAIT D'UN MEMBRE ET NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à la création du Comité de développement économique et à la nomination de ses membres par la résolution no 47-03-2026;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Armstrong a manifesté son intention de se retirer du Comité de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite pourvoir ce poste afin d'assurer la continuité des travaux du comité;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Bergeron Rivard a soumis sa candidature et désire s'impliquer au sein du Comité de développement économique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Luc Vertefeuille
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

271

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- que le conseil municipal accepte le retrait de madame Audrey Armstrong à titre de membre du Comité de développement économique;

- que le conseil municipal nomme madame Audrey Bergeron Rivard à titre de membre issu de la communauté au sein du Comité de développement économique, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Rés.214-11-2026

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL- ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyée par madame Isabelle Picard
Et unanimement résolu :

- que les séances débuteront à 19h30 à l'Hôtel-de-Ville située au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville;

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour l'année 2027 :

 - Lundi le 11 janvier 2027
 - Lundi le 01 février 2027
 - Lundi le 08 mars 2027
 - Lundi le 05 avril 2027
 - Lundi le 03 mai 2027
 - Lundi le 07 juin 2027
 - Lundi le 05 juillet 2027
 - Lundi le 02 août 2027
 - Mardi le 07 septembre 2027
 - Lundi le 04 octobre 2027
 - Lundi le 01 novembre 2027
 - Lundi le 06 décembre 2027

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés.215-11-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE – CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 9829

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé, par sa résolution no 13-01-2026, une aide financière non récurrente maximale de 2 907,17 $ à l'organisme « Chevaliers de Colomb – Conseil 9829 » pour la réalisation de travaux d'entretien de leur local situé au 110, rue Des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'est avéré supérieur aux estimations initiales et que l'organisme a présenté les pièces justificatives démontrant des dépenses admissibles totalisant 3 384,91 $;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite reconnaître la contribution sociale de cet organisme au sein de la communauté;

INITIALES DU MAIRE

272

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur Jeannot Clément

Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le versement d'une aide financière additionnelle de 477,74 $ à l'organisme « Chevaliers de Colomb – Conseil 9829 », portant ainsi l'aide financière totale accordée à 3 384,91 $, conformément aux factures et pièces justificatives soumises.

Rés.216-11-2026 **CALENDRIER MUNICIPAL 2027 – CONCOURS DE PHOTOS - NOMINATION DES GAGNANTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts produit un calendrier municipal chaque année rassemblant toutes les dates importantes;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont appelés à contribuer à la réalisation du calendrier par le biais d'un concours de photos;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été mis en place;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le versement des prix aux gagnants du concours de photographie, en lien avec le calendrier municipal 2027, selon l'ordre suivant :

1er prix 300 $ Madame Mireille Hamelin
2ième prix 200 $ Madame Sonia Johnson
3ième prix 100 $ Monsieur Paul Chamberland

Rés.217-11-2026 **RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE GÉNÉRALE 2027-FQM ASSURANCES**

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurance générale et complémentaire avec la Mutuelle des municipalités du Québec viendront à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'article 938 du Code municipal du Québec qui permet aux municipalités d'établir un contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) sans que la procédure d'appel d'offres ne s'applique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une révision de la police afin qu'elle soit conforme et représentative des besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyée par madame Kim Després
Et unanimement résolu :

- de procéder au renouvellement du contrat d'assurance générale de la municipalité pour l'année 2027, et ce à compter du 31 décembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2027, avec la FQM Assurances inc. pour un montant de 155 102.64$ (taxes incluses) si payée avant le 31 décembre 2026. À noter qu'à compter du 1er janvier 2027, le gouvernement du

INITIALES DU MAIRE
273
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Québec hausse la taxe sur les primes d'assurance afin qu'elle soit uniformisée avec la TVQ. La taxe sur les primes d'assurance passe de 9% à 9,975%. Ainsi, si notre paiement est effectué avant le 31 décembre 2026, vous bénéficierez d'un remboursement correspondant à la hausse de la taxe.

N° de résolution ou annotation

Rés.218-11-2026

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie des services professionnels en santé et sécurité du travail de Médial Services-Conseils-SST depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services actuellement en vigueur a été conclue en décembre 2021 et qu'aucun ajustement tarifaire n'a été effectué depuis cette date;

CONSIDÉRANT QUE Médial Services-Conseils-SST a soumis à la Municipalité une proposition de renouvellement prévoyant une banque annuelle de 100 heures de services professionnels en SST;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit un coût mensuel de 1 250 $, soit un coût annuel de 15 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler cette entente afin d'assurer la poursuite des services-conseils et de l'accompagnement en matière de santé et sécurité du travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- d'accepter la proposition de renouvellement de l'entente de services en santé et sécurité du travail soumise par Médial Services-Conseils-SST, selon les modalités présentées dans son offre;

- d'autoriser une dépense annuelle de 15 000 $, plus les taxes applicables, pour la période visée par l'entente;

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la conclusion de cette entente.

Rés.219-11-2026

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une multitude de services à des coûts avantageux dont la Municipalité bénéficie;

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyée par madame Kim Després
Et unanimement résolu :

- que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion 2027 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la somme de 4 451.83$ taxes incluses.

INITIALES DU MAIRE

274

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MANDAT À SOLMATECH – RÉALISATION DE LA PHASE 2 DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES

Rés.220-11-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est impliquée dans un dossier relatif à une contamination des sols et des eaux souterraines dans le secteur de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'avis technique produit par Solmatech en octobre 2026 conclut à la pertinence de réaliser des travaux complémentaires afin d'établir la direction d'écoulement des eaux souterraines, de caractériser davantage les sols en place et de vérifier l'étendue de la contamination;

CONSIDÉRANT QU'il a été recommandé à la Municipalité de procéder à la réalisation des paliers 1 et 2 proposés par Solmatech, et que ces démarches permettront de consolider la preuve dans le cadre du recours judiciaire en cours;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de ces travaux est de 41 003,25 $ avant taxes, soit 47 143,49 $ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Luc Vertefeuille
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la réalisation de la phase 2 des études complémentaires des sols et des eaux souterraines recommandées par Solmatech dans son avis technique du mois d'octobre 2026, comprenant notamment la réalisation de forages et l'aménagement de puits d'observation visant à déterminer la provenance de la contamination et l'étendue du panache de contamination;

- d'accorder à Solmatech le mandat requis pour la réalisation de ces travaux selon leur proposition, pour un montant maximal de 41 003,25 $ avant taxes, plus les taxes applicables;

- que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Rés.221-11-2026

APPROBATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a soumis à la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts un contrat relatif aux travaux de fauchage des abords de routes sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat vise l'exécution des travaux de fauchage sur différentes sections routières situées à Saint-Alexis-des-Monts pour les années 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire du contrat est établi à 8 625,00 $, taxes applicables en sus, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Després
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

275

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- que le conseil municipal approuve le contrat entre la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le fauchage des abords de routes sur le territoire municipal;

- que la directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

Rés.222-11-2026 **BUDGET DE DÉPENSES - FÊTE DE NOÊL POUR ENFANTS 2026**

CONSIDÉRANT QUE la fête de Noël des enfants constitue une activité annuelle importante favorisant l'esprit communautaire et la reconnaissance des familles;

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- qu'un budget de dépenses au montant de 4 000 $ soit alloué pour la fête de Noël des enfants pour 2026;

- que la direction des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire soit autorisé à engager les dépenses nécessaires à la réussite de cette fête.

Rés.223-11-2026 **SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2026**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire favoriser l'implication de ses employés et faire naître un sentiment d'appartenance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire souligner le travail remarquable de son personnel tout au long de l'année;

Il est proposé par madame Kim Després
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- que le conseil autorise un budget de dépenses au montant de plus ou moins 4 500$ pour un évènement reconnaissance aux employés à l'approche du Temps des Fêtes.

Rés.224-11-2026 **CRSBP – NOMINATIONS 2027 -DÉLÉGATION DES RESPONSABLES**

CONSIDÉRANT la convention qui nous relie au Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, la municipalité doit nommer par résolution, ses représentants officiels pour l'année 2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille
Et unanimement résolu :

- que madame Kim Després soit désignée au titre de « Représentante de la Municipalité » et que Madame Sylvie Dupuis, soit désignée au titre de « Coordonnatrice » de la Bibliothèque municipale pour l'année 2027.

INITIALES DU MAIRE

276

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

POINTS DE LA MAIRESSE :

La mairesse informe les citoyens que la municipalité demeure en contact avec l'Escouade itinérance afin d'assurer un suivi des situations observées sur le territoire.

Concernant le dossier du barrage du lac Saint-Alexis, elle mentionne qu'aucune information supplémentaire n'a été reçue à ce jour et que la municipalité demeure en attente de développements.

Elle fait également un suivi relativement au projet d'aires protégées déposé et informe les citoyens que Nature d'Alexis a accepté d'agir à titre de porteur du projet.

Au sujet du projet de la Maison du bedeau, la mairesse indique qu'un comité a été mis en place afin d'assurer la meilleure formule à être mise en place dans ce projet. Elle souligne qu'avec ce projet la municipalité aura accès à différents programmes de subvention.

La mairesse informe ensuite les citoyens qu'un sentier de patinage sera aménagé derrière le nouveau CPE. Cette décision a été prise puisque la présence d'une patinoire sous le Préau contribue à la détérioration de sa structure. Les activités hivernales seront dorénavant concentrées au complexe sportif municipal.

Enfin, elle annonce qu'elle siégera, à compter du 18 novembre prochain, sur la Commission de développement social et communautaire, culture et démocratie, où elle représentera la municipalité au sein de cette instance.

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

Rés.225-11-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

_____ _____

Mairesse **Directrice générale**
Greffière-trésorière

« Je, Nancy Johnson mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».